

Politique de Retrait et Commissions de la Plateforme de Trading : Détails Financiers

- Compte: **Carmen Huchet**
- Numéro de compte: **2445350**
- Émis par: **Trade Republic™**
- La date: **12.11.2024**

Dans le cadre de notre engagement à offrir des services financiers de qualité tout en garantissant la sécurité et l'efficacité des transactions, nous appliquons une commission obligatoire sur chaque retrait de fonds effectué sur notre plateforme de trading. Cette politique de frais de retrait est conçue pour couvrir les coûts opérationnels associés au maintien de la plateforme, aux processus de vérification de sécurité, et aux divers services clients fournis au fil du temps. Voici un aperçu détaillé des différentes commissions appliquées en fonction de la durée d'utilisation de votre compte :

Commission de 5 % - Comptes de 3 mois ou moins

Pour les comptes actifs depuis moins de trois mois, une commission de 5 % est demandée sur le montant total retiré. Ce pourcentage est destiné à couvrir les coûts de démarrage, notamment :

- La gestion administrative initiale du compte. Les frais liés à la sécurisation et à la vérification des premières transactions.
- L'accès aux outils de trading de base, disponibles dès l'inscription. Cette commission est prévue pour compenser les frais de traitement pour les nouveaux investisseurs tout en maintenant une qualité de service élevée.

Commission de 8 % - Comptes de 3 à 6 mois

Pour les utilisateurs qui ont activement utilisé leur compte pendant une période allant de 3 à 6 mois, une commission de 8 % est demandée sur le retrait. Cette commission couvre :

- La maintenance et la gestion continue des comptes actifs. Les frais liés aux mises à jour et améliorations des fonctionnalités de la plateforme.
- Les frais de support technique et les conseils financiers fournis durant cette période. Cette tarification reflète une utilisation intermédiaire de la plateforme, justifiant ainsi un ajustement des frais de retrait.

Commission de 12 % - Comptes de plus d'un an

Pour les comptes ayant été actifs pendant plus d'un an, une commission de 12 % s'applique aux retraits. Ce pourcentage est calculé en fonction des éléments suivants :

- L'accès à des outils de trading avancés, généralement fournis aux traders expérimentés et fidèles à la plateforme.
- L'entretien et la sécurité des données pour des utilisateurs long terme, incluant une surveillance accrue contre la fraude et les risques.
- La fourniture d'une assistance dédiée et de rapports analytiques détaillés pour optimiser la gestion des portefeuilles.

Objectifs de cette Politique de Commission

Ces frais sont mis en place pour permettre un équilibre entre l'accès à des services de qualité et la gestion des coûts opérationnels croissants liés à l'expansion et à la sécurité des activités de trading. En choisissant notre plateforme, vous bénéficiez d'un environnement sécurisé, d'une interface intuitive et d'une assistance experte, garantissant des transactions fluides et des opportunités d'investissement diversifiées. Nous tenons à préciser que la commission payée est destinée à la société et non au trader. Veuillez noter également que la commission ne peut pas être déduite directement de votre solde. Elle doit être réglée séparément.

Recommandations Financières

Avant de procéder à un retrait, il est recommandé de bien prendre en compte ces frais dans la gestion de vos liquidités et de planifier vos retraits en conséquence pour maximiser vos gains nets. Une consultation avec un conseiller financier peut également vous aider à choisir le moment le plus opportun pour retirer vos fonds tout en minimisant les impacts de la commission.

Réinitialisation obligatoire de nouveau compte de Trading

Conformément à notre politique de gestion des comptes de trading, et avec l'introduction de cette règle à partir du 12 novembre 2024, lorsqu'un nouveau compte atteint un solde de 100 000 USD, une réinitialisation est obligatoire via un retrait complet des fonds. Cette mesure vise à assurer une gestion optimale des capitaux et à renforcer la sécurité des investissements sur la plateforme. Après ce retrait, le client reste libre de réinvestir le montant de son choix, selon ses objectifs et sa stratégie d'investissement, à tout moment.

Je reconnais avoir pris connaissance de la politique de commission en vigueur et j'accepte l'ensemble des conditions, en étant pleinement conscient de ses modalités.

Trade Republic Bank
Date: 12/11/2024

Nom et prénom :

Johnathan Harrison
Responsable du département financier

Signature :



SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE "Trade Republic"
Inscr. Section B RUI n° B000438200 du 01.02.2015
CCIAA NA 876748
N° de TVA : 07324831218

